

Réhabilitation du Château « La Haline » - Construction de maisons accolées

756 Rue de la Haline – 76320 SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

RELANCE LOT 2 – INSTALLATION DE CHANTIER – GROS ŒUVRE – LOT 3 – PAREMENT DE FAÇADES – BARDAGE ACIER ET LOT 6 – MENUISERIES EXTÉRIEURES.

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

DESIGNATION DES LOTS :

LOT	INTITULE DU LOT
1	DÉSAMIANTAGE – DÉPLOMBAGE ET DESTRUCTION
2	INSTALLATION CHANTIER – GROS ŒUVRE
3	PAREMENT DE FAÇADES – BARDAGE ACIER
4	CHARPENTE ET STRUCTURE BOIS
5	COUVERTURE – ÉTANCHÉITÉ
6	MENUISERIES EXTÉRIEURES
7	METALLERIE – SERRURERIE
8	DOUBLAGE – CLOISON – PLAFOND – MENUISERIES INTÉRIEURES
9	REVÊTEMENT SOLS – FAÏENCE
10	PEINTURE
11	ÉLECTRICITÉ
12	PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION
13	VOIRIES, ASSAINISSEMENT ET RÉSEAUX DIVERS

Les offres du lot 2 ont été déclarées inacceptables car supérieures aux crédits budgétaires alloués. Le lot 6 a été déclaré infructueux par absence totale de plis. Quant au lot 3, il a été décidé de la déclarer sans suite pour motif technique et réécriture du besoin (technicité et matériaux employés).

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS : Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun et l'entreprise générale ne sont pas autorisés à répondre à la consultation.

Les variantes facultatives sont autorisées dans le cadre du présent marché et il n'est pas prévu de variantes obligatoires.

DELAI D'EXECUTION PREVU : Le délai d'exécution global est fixé à 20 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (1 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 19 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

Les demandes de dossier de consultation sont **téléchargeables sur le site** <https://www.marches-securises.fr/> **sous la référence 2022DDP17A**

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires
- Voir également article 4.2 du règlement de la consultation.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 50 points (voir détail des sous-critères à l'article 6 de règlement de consultation)
- le prix des prestations 50 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 24 OCTOBRE 2022 à 17h30

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : Mme Blandine VALIN – Tel : 02.35.56.34.72 ou Mail : b.valin@logeal-immobiliere.fr

Renseignements techniques : Mr Kévin HIBERT - Tel. : 02.35.95.91.82 ou Mail : k.hibert@logeal-immobiliere.fr

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

-Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification

-Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;

Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.